



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
STATUTAIRE QUI S'EST DEROULEE LE 26 SEPTEMBRE  
2020 A L'UCM A WIERDE**

Administrateurs présents :

Monsieur A. STEIN, président

Monsieur P. LECLERC, vice-président

Monsieur E. PONCELET, trésorier

Madame G. MAKA

Messieurs P. CREVITS, J. DAUGE, F. DOYEN, M. HOFMANS et Th. MAROT

Excusés : Messieurs R. COTE et C. HAMIET

### **1. Vérification des pouvoirs des délégués**

Sont présents ou représentés les clubs suivants :

- Pour la région du Brabant : WATERLOO TENNIS, R. CHARLES-QUINT T.C., T.C. 1310 LA HULPE, TENNIS DE LA CURE, R. PRIMEROSE C.B., PARIVAL T.C., LA RESERVE DU ROSEAU, EURO TENNIS CLUB SAINT-JOSSE, T.C. DU BOSQUET, T.C. ODRIMONT, T.C. DAVIS, soit 11 clubs sur 68, représentant 112 voix sur 566 (19,79 % du total de la région)
- Pour la région du Hainaut : R.A.E.C.T MONS, R. ASTRID T.C. CHARLEROI, R.T.C. ATH, T.C. BOIS DU PRINCE, T.C. MONT-SUR-MARCHIENNE, R.T.C. LOUVIEROIS, T.C. SIRAUT, TENNIS SPORT FLEURUS, T.C. DE BERTRANSART, T.C. KALYPSO, T.C. LAUSPRELLE ACADEMY A.S.B.L., T.C. DES PEUPLIERS ATH, soit 12 clubs sur 84, représentant 69 voix sur 359 (19,22 % du total de la région)
- Pour la région de Liège : R.T.C. FLEMALLE, T.C. HERSTAL, K.T.C. EUPEN, T.C. CHEVAL BLANC, R.T.C. HANNUTOIS, T.C. SMASH 51, R. MOSA T.C., T.C. THIMISTER, R. FAYEN BOIS T.C., T.C. AUBEL, T.C. CONDROZ, T.C. THEUX, T.C. BOMAL, T.C. VISE, T.C. GRIVEGNEE, T.C. WAREMMIEN, T.C. LONGCHAMPS, T.C. JALHAY, ASA TENNIS, soit 19 clubs sur 100, représentant 161 voix sur 528 (30,49 % du total de la région)
- Pour la région de Namur-Luxembourg : TENNIS DE LA CITADELLE, R.T.C. AMEE, R.C.N.S.M. WEPION, T.C. MARCHE, T.C. LA BRUYERE, T.C. GRAND OHEY, T.C. GERONSART, T.C. HALANZY, T.C. MALONNE, T.C. BARVAUX, T.C. TEMPLoux, T.C. SAINT LEGER, T.C. MARTELANGE, TENNIS INDOOR METTET, T.C. LE LAC, soit 15 clubs sur 85, représentant 98 voix sur 354 (27,68 % du total de la région)
- Pour les clubs padel only : , soit 0 club sur 11, représentant 0 voix sur 17 (0,00 % du total des clubs padel only)
- Soit au total pour l'ensemble de l'AFT, un total de 57 clubs sur 348 (16,38 %), représentant 440 voix sur 1.824 (24,12 %)

### **2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mars 2019 (506/12/01)**

Le procès-verbal est approuvé.



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
STATUTAIRE QUI S'EST DEROULEE LE 26 SEPTEMBRE  
2020 A L'UCM A WIERDE**

### **3. Allocution du président**

Le président souhaite la bienvenue à l'UCM aux clubs présents, aux anciens administrateurs et à Monsieur F. LEMAIRE, ancien secrétaire général de l'A.F.T.

Il expose le déroulement de cette assemblée générale.

Il salue la mémoire de Monsieur J. BEDORET et de Mesdames N. LALLEMANT et B. LUST qui nous ont quittés fin 2019 et début 2020.

Le président retrace ensuite les événements depuis le 15 mars.

Le 15/03/2020, coup de massue, arrêt des activités en Belgique en raison du COVID19.

Immédiatement, l'AFT, en collaboration avec Tennis Vlaanderen, prend énormément de contacts avec les autorités et rédige un protocole sanitaire destiné à autoriser la reprise de la pratique du tennis au plus vite. Elle est la première fédération à le faire et ce protocole servira d'exemple aux autres disciplines sportives.

Très vite, le 04/05/2020, la pratique du tennis peut reprendre et quelques jours après, la pratique du double et la dispense des cours.

Le CNS annonce qu'aucune compétition ne pourra avoir lieu avant le 01/08/2020.

Comme promis, la FRBT et l'AFT établissent de nouveaux calendriers pour les interclubs régionaux et nationaux dès le 1<sup>er</sup> août.

Mi-juin, le CNS permet à nouveau les compétitions. Les tournois peuvent reprendre immédiatement et connaissent un grand succès.

Les interclubs sont maintenus aux dates prévues lors de la refonte du calendrier.

Tout se passe bien jusqu'au 27/07/2020 où le CNS annonce, entre autres, une bulle de 5, restriction des spectateurs et port du masque obligatoire partout dans les installations sportives. Second coup de massue !

Dans la foulée, Tennis Vlaanderen annule tous les interclubs en Flandre, ce qui annule les interclubs nationaux. Certaines communes interdisent la pratique du sport sur leur territoire et certaines provinces y songent.

Un vent de panique souffle sur certains clubs, certaines équipes et de nombreux joueurs ou joueuses qui provoquent des équipes et des poules incomplètes.

Cette situation amène le conseil d'administration de l'AFT, avec ses composantes régionales, à se réunir (en visio) le 29/07/2020 et à constater l'impossibilité de disputer les interclubs dans de bonnes conditions. Les administrateurs ont aussi eu le souci de ne pas abîmer l'image de notre sport et, partant, de sauver la saison d'hiver, primordiale pour la situation financière des clubs.

Cette décision a, bien entendu, provoqué de nombreuses réactions en sens divers ; des clubs soulagés, mais aussi des joueurs frustrés.

A ce jour, la situation sportive de la plupart des clubs est plutôt très satisfaisante au vu des circonstances bien sûr, puisque les membres ont été souvent plus nombreux et les cotisations payées.



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
STATUTAIRE QUI S'EST DEROULEE LE 26 SEPTEMBRE  
2020 A L'UCM A WIERDE**

Malgré cela, l'AFT a accordé, exceptionnellement, des délais de paiement pour les factures des cotisations fédérales transitant par les clubs, à certains qui en ont fait la demande.

Certains clubs nous ont aussi fait part d'un manque à gagner au niveau de l'horeca. Des mesures spécifiques pour le secteur, qui échappent à la compétence d'une fédération sportive, et donc de l'AFT, ont été prises par les autorités et beaucoup ont pu en profiter.

Pour terminer, le président rappelle que la situation covid n'était pas à l'ordre du jour de l'assemblée, mais il ne pouvait la passer sous silence.

**4. Rapport des secrétaires généraux**

Cf. annexes 1 et 2.

**5. Clubs : affiliations, démissions, changements de dénomination, dissolutions**

Cf. annexe 3.

**6. Rapport du trésorier**

Cf. annexe 4.

Monsieur E. PONCELET illustre ses propos avec quelques slides.

**7. Rapport des vérificateurs aux comptes**

Cf. annexe 5.

**8. Approbation des comptes (AFT et ADEPS : cf. annexes 6 et 7) et décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes**

Les comptes sont approuvés et décharge est donnée aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes.

**9. Approbation du budget 2020**

Cf. annexe 8.

Le budget est approuvé.

**10. Nomination des vérificateurs aux comptes**

Sont nommés et reconduits dans leur fonction : Messieurs Alexis BULTERIJS et Roland MORELLI.

**11. Examen des propositions de modifications aux statuts**

Néant.



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
STATUTAIRE QUI S'EST DEROULEE LE 26 SEPTEMBRE  
2020 A L'UCM A WIERDE**

**12. Examen des propositions de modifications au règlement d'ordre intérieur**

Néant.

**13. Interpellations**

Néant.

**14. Election d'une administratrice**

Madame N. LALLEMANT, décédée en cours de mandat, est remplacée par Madame A. COURTOIS.

**15. Classements octobre 2020**

Monsieur Th. MAROT présente les principales nouveautés au niveau des classements :

- Des « passeports » ont été octroyés aux vainqueurs des tournois d'hiver pour pallier au fait qu'il n'y a pas eu d'interclubs et que les tournois ont été interrompus.
- Le calcul d'octobre 2020 se fera sur base de 2 années de résultats, les interclubs 2019 suivant les normes 2020.
- 2021 : abolition de la dénomination des classements pour la valeur points.
- Homogénéisation des catégories de doubles avec à terme élaboration d'un classement de double.
- Augmentation du nombre de tournois par semaine en jeunes :
  - ✓ Grade 1 : 2/semaine
  - ✓ Grade 2 : 4/semaine
  - ✓ Grade 3 : illimité

**16. Mise à l'honneur de P. DELAHAYE**

Pour terminer cette assemblée générale, Messieurs A. STEIN et S. DEFLANDRE mettent P. DELAHAYE à l'honneur pour sa carrière en tant que secrétaire général.

L'assemblée se termine vers 12.30 heures et est suivie d'un drink.

S. DEFLANDRE  
Secrétaire général

Annexes : 8